



LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC CONTRIBUE EFFICACEMENT À LA LUTTE AU TRAVAIL AU NOIR DANS LA CONSTRUCTION EN 2009

Depuis 1995, la Commission de la construction du Québec (CCQ) a intensifié ses efforts dans la lutte au travail au noir, notamment grâce à l'appui financier du gouvernement du Québec. Elle a augmenté le nombre de ses inspecteurs sur le terrain, amélioré ses méthodes d'enquête, tout en faisant la promotion du travail légal. Dans le cadre d'ACCES construction, la concertation a aussi été resserrée entre la CCQ, les ministères du Revenu et des Finances, ainsi que la Régie du bâtiment du Québec.

Selon les dernières évaluations du ministère des Finances du Québec, la proportion de travail au noir dans la construction s'établissait à 13,6 % en 2005. Cette proportion aurait atteint 40 % à 45 % entre 1992 et 1994. Le secteur de la rénovation résidentielle serait le principal foyer de travail au noir; la plupart de la rénovation résidentielle ne fait cependant pas partie du champ d'application de la Loi R-20 administrée par la CCQ.

Si on se fie à l'évolution des indicateurs de la construction depuis 1994, des gains importants auraient en effet été réalisés au Québec dans la lutte au travail au noir. L'année 2009, une fois de plus, rapporte des résultats positifs en termes de volume de travail rapporté. On estime que l'augmentation des heures récupérées à l'égard du travail au noir a permis au gouvernement du Québec de percevoir cette année 375 millions de dollars en taxes et impôts, pour un montant cumulatif de 2,4 milliards de dollars depuis 1995.

En fait, depuis l'intensification des efforts, l'augmentation du volume d'heures rapportées par les travailleurs couverts par les conventions collectives de la construction dépasse largement celle de tous les autres indicateurs économiques de l'industrie. Par exemple, le volume de travail rapporté à la CCQ est passé de 66 millions d'heures en 1994 à 133 millions en 2009, une augmentation de 102 %, alors que les dépenses d'investissements en construction n'ont augmenté que de 44 % en termes réels. Aussi, depuis 15 ans, le nombre d'heures rapportées par logement mis en chantier est passé de 400 à plus de 750. Voici un aperçu de ces résultats.

1. Une croissance du volume de travail supérieure à celle de la valeur des travaux

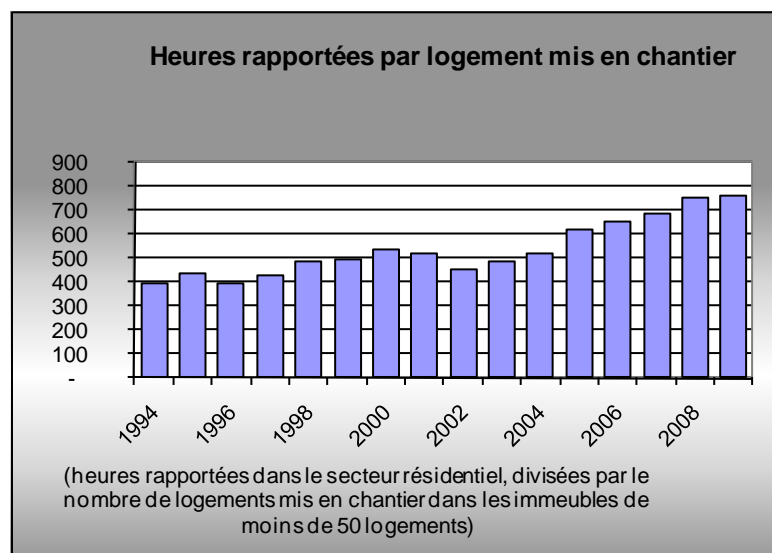
Secteur résidentiel

Le secteur résidentiel est particulièrement sujet au travail au noir, vu la multiplicité des chantiers, vu sa parenté avec la rénovation résidentielle et l'utilisation de métiers tels que plâtrier ou peintre, où se retrouvent de nombreux travailleurs non qualifiés. Le phénomène de l'auto-construction spéculative y est également bien implanté.

Or, la lutte au travail au noir a fait des gains majeurs dans ce secteur. Entre 1994 et 2009, les heures rapportées à la CCQ ont augmenté de 131 % comparativement à une hausse de 26 % de la valeur réelle des dépenses d'investissements dans le secteur (voir le tableau de la page suivante).

L'année 2009 a à elle seule connu un rattrapage de 4 % des heures déclarées par million de dollars investi, s'ajoutant à un rattrapage de 14 % en 2008. Pour la période de 1994 à 2009, on constate une croissance cumulative de 84 %.

Ce rattrapage des heures dans le secteur résidentiel fait en sorte que le nombre d'heures rapportées par logement mis en chantier a presque doublé depuis 1994. Il est passé d'environ 400 à plus de 750 heures par mise en chantier.



Dépenses d'immobilisations en construction (millions de \$ de 2003) *																	
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	1994-2009
Résidentiel neuf	4 261	2 850 -33%	2 874 1%	3 280 14%	3 104 -5%	3 340 8%	3 220 -4%	3 630 13%	5 403 49%	5 963 10%	7 034 18%	6 293 -11%	5 825 -7%	5 939 2%	5 763 -3%	5 354 -7%	26%
Commercial et institutionnel	3 606	3 582 -1%	3 587 0%	3 259 -9%	3 857 18%	3 768 -2%	3 178 -16%	3 844 21%	4 573 19%	4 872 7%	5 558 14%	5 619 1%	5 543 -1%	5 687 3%	5 435 -4%	4 933 -9%	37%
Industriel	1 223	1 122 -8%	1 383 23%	1 214 -12%	1 065 -12%	1 452 36%	1 958 35%	1 461 -25%	1 254 -14%	1 214 -3%	1 062 -13%	676 -36%	752 11%	934 24%	886 -5%	685 -23%	-44%
Génie civil et voirie	6 077	5 524 -9%	4 932 -11%	4 396 -11%	5 631 28%	4 579 -19%	5 373 17%	5 531 3%	5 996 8%	6 470 8%	7 183 11%	6 990 -3%	7 189 3%	8 534 19%	9 720 14%	10 910 12%	80%
Total	15 166	13 079 -14%	12 776 -2%	12 149 -5%	13 658 12%	13 139 -4%	13 729 4%	14 467 5%	17 226 19%	18 518 7%	20 837 13%	19 578 -6%	19 309 -1%	21 094 9%	21 804 3%	21 882 0%	44%
Heures rapportées à la CCQ (en millions) *																	
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	1994-2009
Résidentiel neuf	12,6	9,1 -28%	8,9 -2%	10,8 21%	11,1 3%	11,7 6%	11,8 0%	13,4 14%	17,7 32%	21,7 22%	25,7 18%	26,0 1%	26,2 1%	27,4 5%	30,3 11%	29,3 -4%	131%
Commercial et institutionnel	28,4	30,0 6%	30,5 2%	30,4 0%	34,4 13%	39,0 14%	42,2 8%	47,0 11%	51,2 9%	54,3 6%	57,9 7%	60,5 4%	59,7 -1%	63,1 6%	68,6 9%	63,8 -7%	125%
Industriel	8,8	12,6 43%	12,2 -4%	14,6 20%	11,9 -18%	16,2 37%	21,2 31%	15,6 -27%	13,1 -16%	16,5 25%	16,6 1%	14,5 -12%	14,9 2%	12,4 -17%	11,9 -4%	10,3 -13%	17%
Génie civil et voirie	16,2	16,2 0%	13,7 -16%	12,5 -9%	15,1 21%	13,5 -11%	13,3 -2%	14,1 6%	17,1 21%	18,7 9%	22,3 19%	22,5 1%	23,2 3%	23,6 2%	26,3 11%	30,0 14%	86%
Total	66,0	67,9 3%	65,3 -4%	68,3 5%	72,5 6%	80,5 11%	88,5 10%	90,1 2%	99,2 10%	111,1 12%	122,4 10%	123,5 1%	124,0 0%	126,6 2%	137,1 8%	133,4 -3%	102%
Heures rapportées par million de \$ de 2003																	
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	1994-2009
Résidentiel neuf	2 968	3 206 8%	3 106 -3%	3 284 6%	3 571 9%	3 512 -2%	3 655 4%	3 684 1%	3 280 -11%	3 634 11%	3 647 0%	4 129 13%	4 501 9%	4 618 3%	5 264 14%	5 464 4%	84%
Commercial et institutionnel	7 867	8 361 6%	8 515 2%	9 337 10%	8 914 -5%	10 359 16%	13 290 28%	12 225 -8%	11 205 -8%	11 139 -1%	10 422 -6%	10 771 3%	10 775 0%	11 103 3%	12 621 14%	12 928 2%	64%
Industriel	7 212	11 246 56%	8 800 -22%	12 021 37%	11 172 -7%	11 192 0%	10 837 -3%	10 662 -2%	10 468 -2%	13 561 30%	15 594 15%	21 497 38%	19 750 -8%	13 257 -33%	13 436 1%	15 075 12%	109%
Génie civil et voirie	2 665	2 928 10%	2 770 -5%	2 843 3%	2 689 -5%	2 947 10%	2 473 -16%	2 558 3%	2 847 11%	2 890 1%	3 101 7%	3 217 4%	3 232 0%	2 771 -14%	2 701 -3%	2 754 2%	3%
Total	4 353	5 190 19%	5 111 -2%	5 621 10%	5 309 -6%	6 127 15%	6 447 5%	6 228 -3%	5 756 -8%	5 999 4%	5 875 -2%	6 309 7%	6 424 2%	6 002 -7%	6 288 5%	6 096 -3%	40%
* Sources:																	
Immobilisations:	Les dépenses d'immobilisations de 1994 à 2007 proviennent de Statistique Canada, <i>Dépenses en immobilisations par type d'actif</i> . Les dépenses de 2008 à 2009 sont estimées d'après des enquêtes connexes de Statistique Canada, soit <i>Investissements privés et publics au Canada et Investissement en construction de bâtiments non résidentiels (trimestriel)</i> . Les investissements en machinerie ne sont pas inclus. Dans le secteur résidentiel, les immobilisations ne comprennent pas ici les dépenses de rénovation résidentielle, les chalets, les maisons mobiles et les coûts d'acquisition. Aussi, pour mieux refléter la définition du secteur résidentiel de la Loi R-20, pour laquelle les immeubles résidentiels de plus de 6 étages font partie du secteur institutionnel et commercial, les immobilisations estimatives des immeubles de 50 logements et plus font partie ici du secteur institutionnel et commercial. La déflation est effectuée à l'aide de différents indices de prix québécois.																
Heures:	D'après les heures assujetties rapportées à la CCQ, à l'exclusion des heures des entrepreneurs autonomes et celles liées à des cotisations volontaires aux avantages sociaux. Les données de 1994 et 1995 incluent toutefois les heures rapportées pour fins d'avantages sociaux dans la portion du secteur résidentiel alors temporairement désassujettie par le projet de loi 142. Heures ajustées pour enlever l'effet de la variation des jours ouvrables (l'année est ramenée à 232 jours si elle compte davantage ou moins de jours).																

Secteur institutionnel et commercial

Le secteur institutionnel et commercial est le deuxième secteur le plus touché par le travail au noir, faisant appel à des métiers similaires au secteur résidentiel. Ce secteur de la construction a aussi profité d'une embellie des heures déclarées; pour une augmentation de 37 % des dépenses d'investissements, on observe en effet une hausse de 125 % des heures rapportées pour la période de 1994 à 2009.

L'année 2009 a aussi été profitable pour ce secteur, enregistrant une hausse de 2 % des heures déclarées par million de dollars investi, après une hausse de 14 % enregistrée en 2008. Ces deux années permettent de compenser la relative stagnation des heures déclarées par million de \$ au cours des années précédentes. Le tout se solde par une augmentation de 64 % pour la période de 1994 à 2009.

Secteur industriel et secteur génie civil et voirie

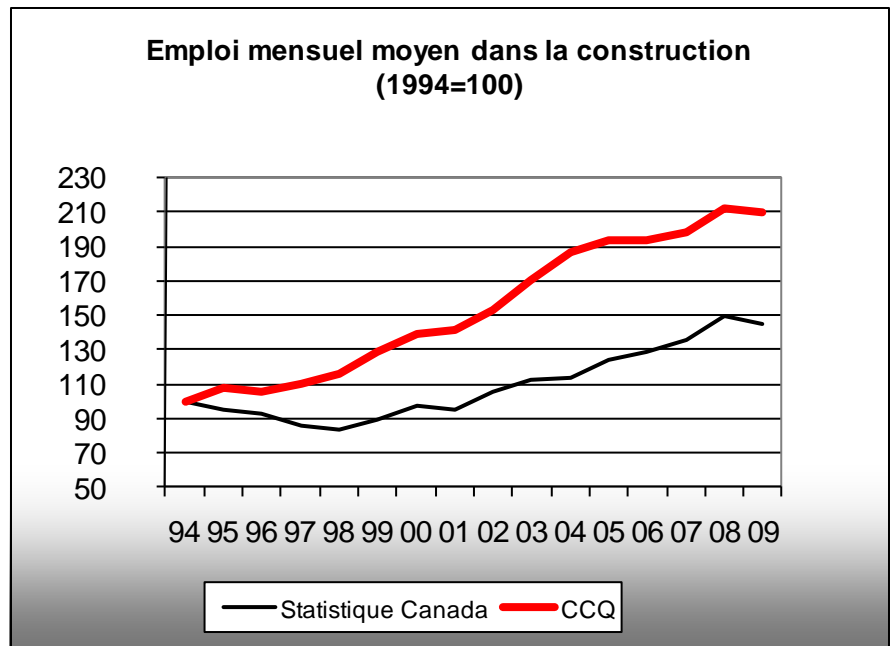
Le secteur industriel et le secteur génie civil et voirie sont moins sujets au travail au noir. Il est de toute manière difficile d'établir un lien direct entre l'évolution des investissements et celle des heures rapportées, étant donné, notamment, la difficulté de mesurer la valeur des investissements en machinerie industrielle (pour lesquels des heures sont rapportées à la CCQ, dépendamment de la nature des travaux) ou bien la difficulté d'évaluer la valeur des travaux de génie confiés à des employeurs de la construction, puisque les travaux peuvent aussi être réalisés par la main-d'œuvre propre des municipalités, de Hydro-Québec ou par les entrepreneurs autonomes.

C'est pourquoi le secteur industriel montre un ratio relativement élevé des heures rapportées par million \$: les heures découlent d'investissements en machinerie non compris dans le numérateur. À l'inverse, le secteur génie civil et voirie montre un ratio relativement faible: les investissements compris au numérateur comprennent une vaste étendue de travaux non couverts par les conventions collectives de la construction. Mentionnons par exemple les travaux de lignes électriques réalisés par les salariés d'Hydro-Québec, les travaux d'égout, d'aqueduc, de pavage, etc., réalisés par les salariés des villes, les travaux réalisés par les employés des compagnies minières et forestières, etc. De plus, comme les entrepreneurs autonomes ne sont pas couverts par les conventions collectives et que leurs heures ne sont donc pas comprises au numérateur, ceci a une forte incidence dans le secteur génie civil et voirie, où les entrepreneurs autonomes en excavation et en machinerie lourde sont nombreux.

Ensemble des secteurs

Dans l'ensemble, on peut observer que les heures rapportées ont connu une hausse bien supérieure (+102 %) à celle des dépenses en immobilisations (+44 %) pour la période de 1994 à 2009, si bien que le ratio global des heures rapportées par million de \$ est en augmentation de 40 %. En 2009, on observe par contre une baisse de 3 % du ratio, mais qui découle essentiellement d'un «effet de composition»¹. Pris individuellement, chaque secteur enregistre en effet une hausse de son ratio, mais une plus grande proportion des investissements provient du secteur génie civil et voirie, lequel est caractérisé par un ratio plus faible que les autres secteurs, pour les raisons mentionnées plus haut.

Sur la période 1994 à 2009, ces données rejoignent les résultats d'une comparaison entre le nombre mensuel moyen de salariés se rapportant à la CCQ avec les données de Statistique Canada sur l'emploi dans la construction. Le nombre d'emplois rapportés à la CCQ a en effet augmenté deux fois plus rapidement que celui évalué par Statistique Canada, comme le montre le graphique ci-contre.



¹ Voir à ce sujet l'annexe A.

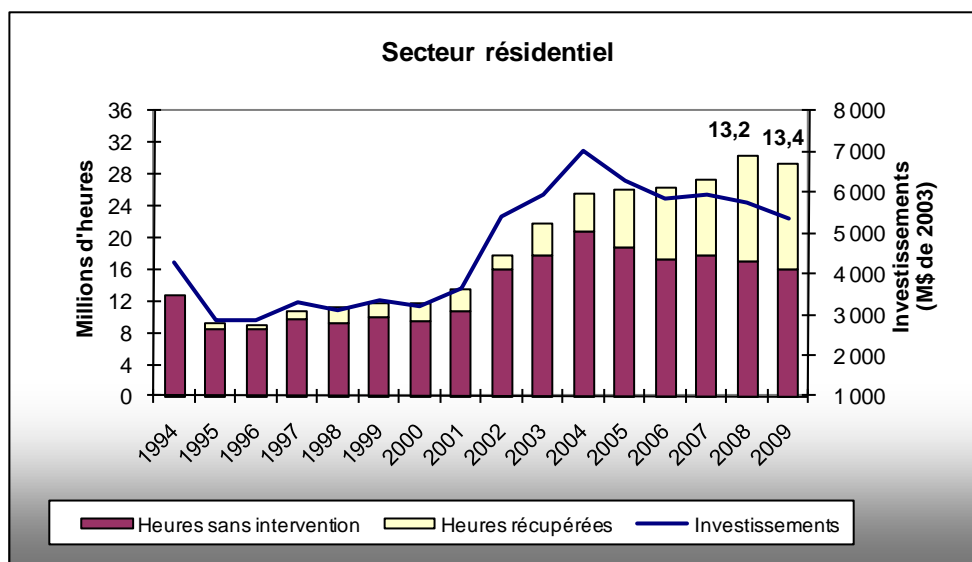
2. Une récupération fiscale impressionnante

L'estimation qui suit est basée sur la comparaison entre l'évolution des ratios d'heures rapportées par million de dépenses d'investissements (en \$ constants), avec les ratios qui prévalaient en 1994, avant l'intensification des efforts de lutte au travail au noir. Les heures récupérées sont considérées comme celles découlant de la croissance du taux d'heures rapportées par million \$, donc qui ne peuvent s'expliquer par la simple croissance des dépenses d'investissements depuis 1994. Il s'agit d'une méthode comparable à celle utilisée par le ministère des Finances.

Mais comme il est difficile de faire un parallèle entre les heures rapportées et les investissements dans le secteur industriel ainsi que dans le secteur génie civil et voirie, l'estimation des heures récupérées est réalisée ici essentiellement à partir de l'évolution des ratios des secteurs résidentiel et institutionnel/commercial. On suppose ensuite que la moitié seulement de l'effet trouvé dans ces deux derniers secteurs, qui incidemment s'avèrent les plus sujets au travail au noir, se retrouve toute proportion gardée dans les deux premiers secteurs.

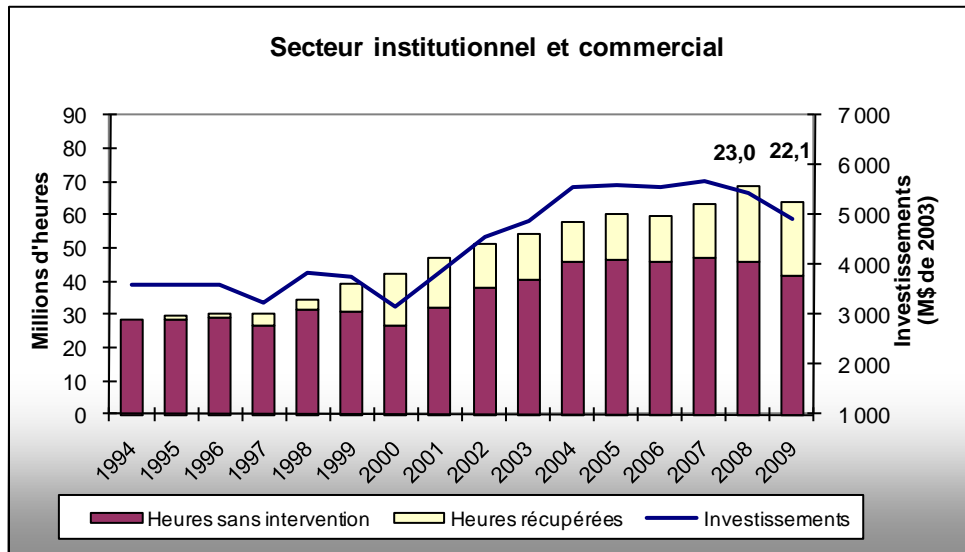
Secteur résidentiel

En 2009, les heures rapportées dans le secteur résidentiel ont moins diminué que la valeur des investissements, ce qui suggère une récupération à l'égard du travail au noir. On estime ainsi que 13,4 millions d'heures ont été récupérées dans ce secteur en 2009, soit sensiblement le même volume qu'en 2008. Ceci représente un peu moins de la moitié des heures rapportées du secteur (29,3 millions d'heures en 2009).



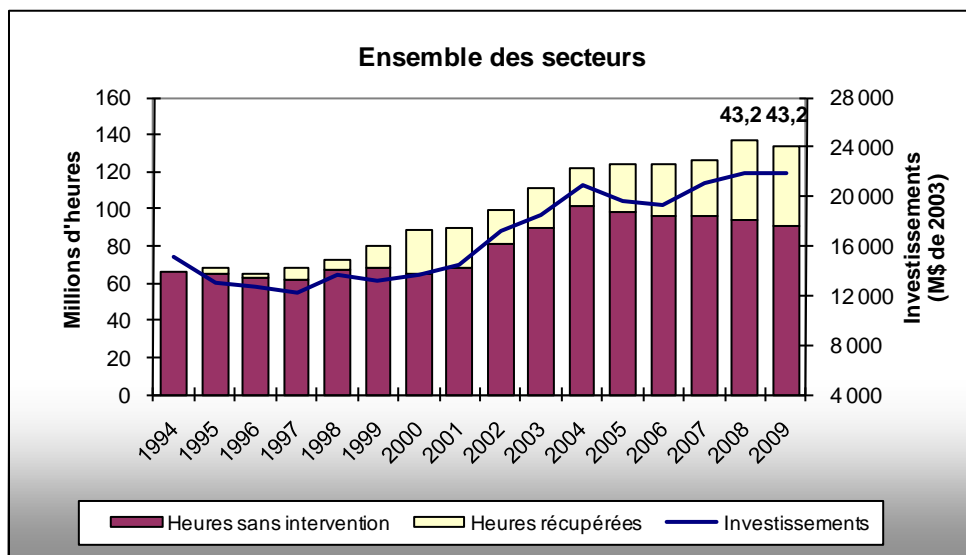
Secteur institutionnel et commercial

Dans le secteur institutionnel et commercial, les heures rapportées ont également moins baissé que les investissements en 2009. Un total de 22,1 millions d'heures récupérées est estimé pour 2009, en légère baisse par rapport à 2008.



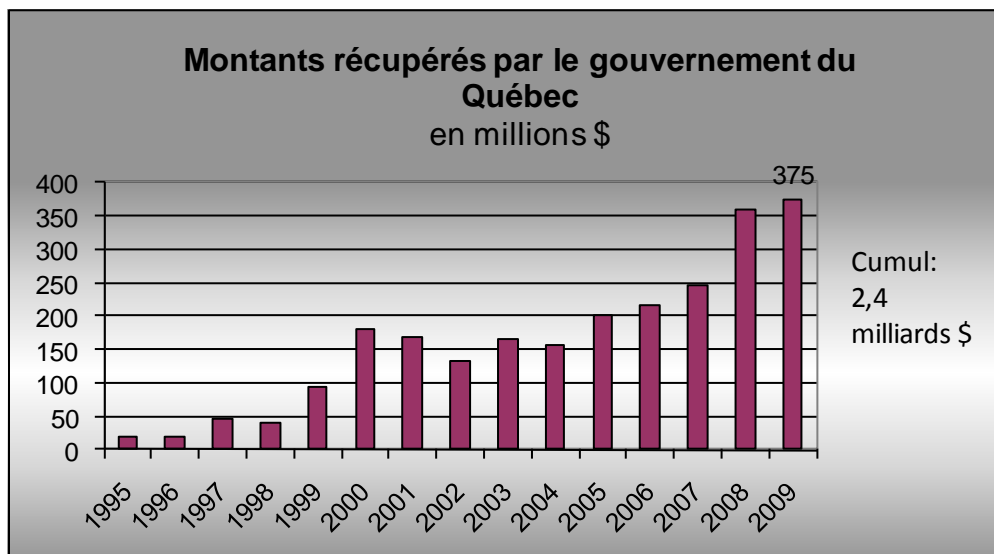
Ensemble des secteurs

En supposant une récupération proportionnellement de moitié moindre dans le secteur industriel ainsi que dans le secteur et génie civil et voirie, l'année 2009 se serait traduite pour l'ensemble des secteurs par un total de 43,2 millions d'heures récupérées, tout comme en 2008.



À raison d'un peu plus de 8,50 \$ de recettes en impôts, taxes de vente ou contributions au Fonds des services de santé par heure travaillée, on peut évaluer que le volume de 43,2 millions d'heures récupérées représente des recettes fiscales supplémentaires de 375 millions \$ pour le gouvernement du Québec en 2009. Sur l'ensemble de la période 1995 à 2009, le montant de recettes supplémentaires est de l'ordre de 2,4 milliards \$.

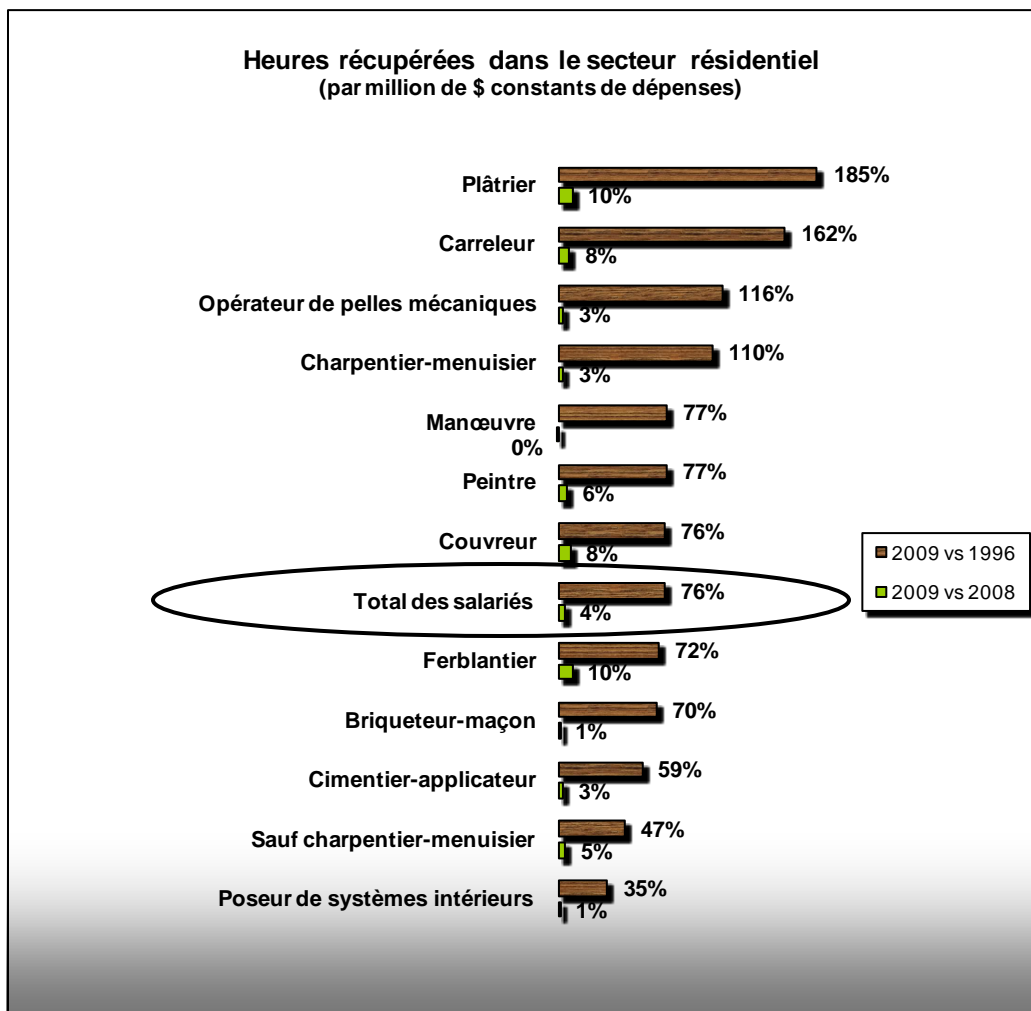
En considérant que le gouvernement du Québec a octroyé à la CCQ un montant de près de 100 millions \$ en subvention depuis 1995 pour la lutte contre le travail au noir, la récupération équivaut à un rendement d'environ 25 \$ pour chaque dollar de subvention.



3. Forte récupération dans certains métiers

Lorsque l'on examine la variation observée dans le ratio heures déclarées/million de dollars investi dans la construction, certains métiers se distinguent.

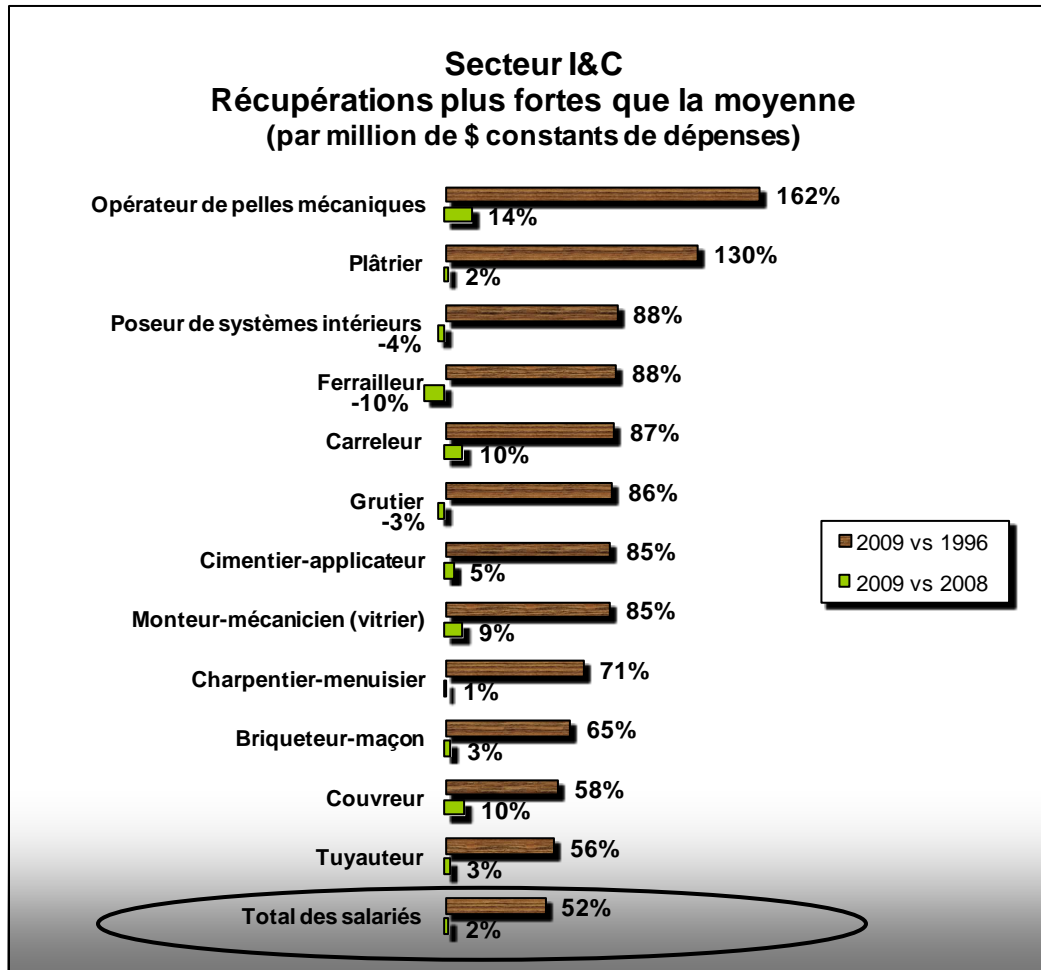
Dans le secteur résidentiel, les plâtriers, un métier ciblé dans le cadre des actions concertées d'ACCES Construction, sont les premiers en liste. Leurs heures rapportées par million \$ ont connu une hausse remarquable de 185 % pour la période de 1996 à 2009² comparativement à 76 % pour la moyenne des salariés. Les carreleurs (+162 %) ressortent aussi du lot avec une augmentation deux fois plus rapide que la moyenne pour la même période. Sans être en reste, les charpentiers-menuisiers (+110 %) dépassent aussi la moyenne des travailleurs.³



² Pour éviter tout biais qui pourrait être causé par le désassujettissement temporaire d'une partie du secteur résidentiel en 1994 et 1995, les comparaisons présentées ici utilisent comme base de référence l'année 1996.

³ Pour ce qui est des opérateurs de pelles mécaniques, la croissance relative des heures rapportées semble davantage reliée à des raisons techniques qu'au résultat de la lutte au travail au noir.

Dans le secteur institutionnel et commercial, les plâtriers (+130 %), une fois de plus, surpassent largement la moyenne des salariés (+52 %) pour la période de 1996 à 2009. La récupération des heures des poseurs de systèmes intérieurs (+88 %), autre métier ciblé, dépasse aussi fortement la moyenne. Les carreleurs (+87 %) et les charpentiers-menuisiers (+71 %) se démarquent aussi pour la même période. Les briqueteurs-maçons (+65 %) accroissent eux aussi leurs heures récupérées plus rapidement que la moyenne.



ANNEXE A: L'EFFET DE COMPOSITION

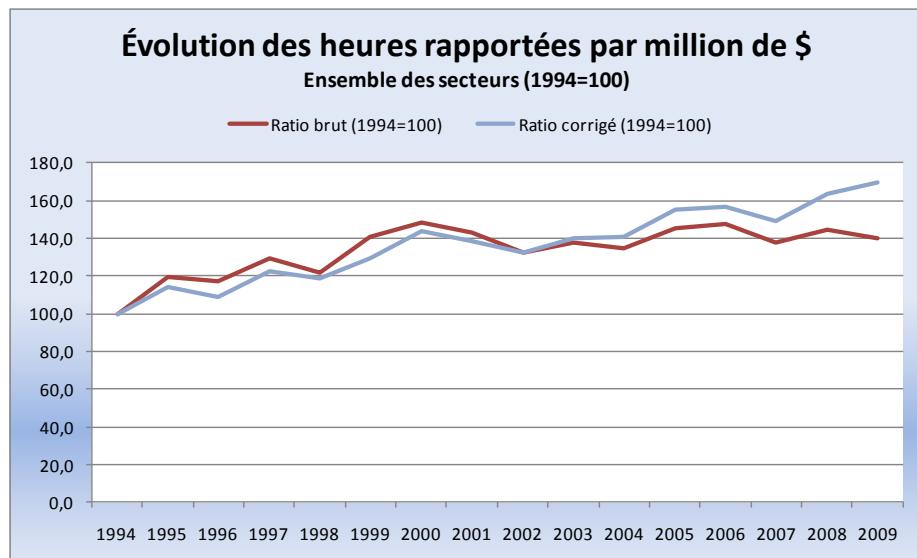
L'évolution annuelle du ratio global des heures rapportées à la CCQ par million de \$ de construction est en partie influencée par l'évolution de la répartition sectorielle des investissements. Par exemple, si un secteur caractérisé par un ratio élevé diminue ses investissements pendant qu'un autre ayant un ratio faible augmente d'autant les siens, les heures rapportées diminueront, même si les investissements totaux restent constants. Le ratio total brut baissera donc, simplement à cause d'un effet de composition.

Il peut même arriver que, en dépit d'une augmentation de chacun des ratios sectoriels, le ratio brut total diminue relativement à une autre année, si la composition des investissements est très «défavorable». C'est d'ailleurs ce qui se produit en 2009 comparativement à 2008: le secteur génie civil et voirie, caractérisé par un faible ratio, voit ses investissements augmenter sensiblement, pendant que tous les autres secteurs voient les leurs diminuer.

Il est par contre possible d'isoler cet effet de composition dans la comparaison d'une année (appelons-la A) avec une autre (B), en appliquant aux investissements de l'année B les ratios sectoriels de l'année A. On obtient alors le nombre d'heures qui auraient été obtenues dans l'année A si les investissements sectoriels avaient été identiques entre les deux années. En divisant ces heures par le total de ces investissements, on obtient un ratio corrigé pour l'année A, qu'on peut comparer au ratio brut de l'année B.

Par exemple, le ratio brut total de 2009 (6 096 heures par million \$, comme le montre le tableau de la page 3) est inférieur de 3 % au ratio brut de 2008 (6 288). Or, si on tient compte de l'effet de composition, le ratio corrigé de 2009 est de 6 507, soit une hausse de 3,5 % par rapport au ratio brut de 2008. Ceci est cohérent avec l'augmentation de chacun des ratios sectoriels en 2009.

Par ailleurs, la diminution de 5 % du ratio brut entre 2009 et le sommet de 2000 (6 447) s'explique en partie par l'effet de composition, les investissements dans les travaux de génie civil et voirie ayant augmenté beaucoup plus rapidement que les autres. Or, si en 2009 les investissements sectoriels avaient été les mêmes



qu'en 2000, le ratio aurait été de 7 502, soit de 16 % supérieur au ratio brut de 2000. Tous les secteurs ont connu une augmentation du ratio depuis 2000, sauf le secteur institutionnel et commercial. Pour ce dernier, le ratio de 2000, exceptionnellement élevé, constitue une exception si on le compare aux années qui l'entourent. Mais il reste que, même si on oublie cette exception, le secteur commercial et institutionnel montre une relative stagnation de son ratio depuis le début des années 2000, quoique les années 2008 et 2009 indiquent un rattrapage important.